

Langues et États-nations dans les pays du Sud ou revoir les fondements théoriques de nos disciplines

Rada Tirvassen
University of Pretoria

Abstract

At a time when social sciences are no longer beyond question and criticism, it is reasonable to believe that researchers must spend their resources not only on producing knowledge but also on examining the type of knowledge that their scholarship produces. This is the rationale behind the meta-analysis, undertaken in this article, of studies carried out on the linguistic and social phenomena in two islands of the Indian Ocean, Madagascar and Mauritius. The article compares the conceptualization of diversity with the theorization of the language and nation-building issue in sociolinguistic research in these two speech communities. It demonstrates that when sociolinguists “describe” the social architecture of these communities, they lay emphasis on the complexities of these multi-ethnic societies which, according to them, are strongly articulated in sociolinguistic variation. However, when it comes to nation building – drawing on Western Europe’s philosophy that a shared language is one of the most significant components in successful nation building – they strongly advocate a monolingual/mono-dialectal approach. The apparent contradiction between these two discourses does not lie in the inability of the discipline to adopt a holistic approach to various aspects of the language and societal phenomenon. Rather, the constructs with which research is carried out are underpinned by ideological values which have an organic link with the political history of Europe and the kind of anthropology practised by Western researchers.

Key words : sociolinguistic categorisation ; multilingualism ; diversity ; national language ; eurocentric ideology.

Mots clés : catégorisation sociolinguistique, diversité, multilinguisme, langue nationale, vision européocentriste.

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

« La sociolinguistique dominante », celle qui est pratiquée depuis les années 1970, se fondant sur la qualité de son outillage théorique, a considéré qu'elle est habilitée non seulement à fournir des descriptions précises des situations sociolinguistiques mais aussi qu'elle peut prescrire des solutions ou des pistes pour résoudre des problèmes de société. Par « sociolinguistique dominante », je désigne, ici, tous les travaux qui ont été conduits sur Maurice et sur Madagascar mis à part D. de Robillard (2005) et R. Tirvassen (2010, 2012 et 2014). Les recherches théoriques dont je m'inspire ont fait l'objet de réflexions précises amorcées par la sociolinguistique francophone à partir du colloque de Rouen (P. Blanchet et D. de Robillard 2003). On sait toutefois, maintenant, que cette discipline avait une vision trop européocentriste du monde pour pouvoir comprendre les enjeux des communautés humaines du Sud avant de tenter de leur dicter la marche à suivre, s'agissant de la gestion du langage, tant sur le plan communicationnel que symbolique. Cette vision relève tout autant de ses options idéologiques que de ses fondements épistémologiques. Sur le plan idéologique, le poids de la civilisation occidentale sur la théorisation des rapports entre langues et sociétés est tellement lourd que cette discipline n'a jamais pris conscience des incohérences de ses différents discours lorsque ceux-ci concernent les enjeux des pays du Sud. Sur le plan épistémologique, la sociolinguistique, par essence une science interdisciplinaire, opère des ouvertures vers d'autres disciplines parce que les sociolinguistes n'ont pas les outils de conceptualisation pour approcher certains aspects du social qui sont en rapport direct avec le langage. Toutefois, ces ouvertures ne sont pas problématisées si bien que la construction de connaissances se fait à partir de notions stéréotypées (voir Tirvassen 2015).

Cet article met en parallèle certains discours de la sociolinguistique de la seconde moitié du dernier siècle qui concernent d'abord la question du rôle des langues dans la construction des États-nations et, ensuite, les rapports entre langues et architecture sociale dans deux pays, l'Île Maurice et Madagascar. Ces discours sont de deux types : le premier, et celui auquel nous accorderons une plus grande importance, émane des chercheurs et entretient un lien plus direct avec le cadre théorique associé à cette discipline. Le second concerne les prises de position des intellectuels qui reprennent l'essentiel du discours des théoriciens à des

fins de combat social. On peut longuement épiloguer sur l'importance que l'on veut accorder, dans cet article, aux combats des militants. On peut se demander s'ils méritent d'être mis plus ou moins sur le même plan que les « analyses » plus « scientifiques » des chercheurs : pour aller vite, on peut commencer par contester l'appellation *analyse* et parler d'interprétation. De manière plus générale, les sciences sociales doivent assumer leur responsabilité à propos des significations qu'elles construisent et qu'elles fournissent au corps social. Ce sont ces significations qui constituent certains des fondements des discours des militants. Même si l'on peut aussi admettre que les militants ont tendance à adopter des prises de positions plutôt exacerbées.

Revenons à l'essentiel de nos propos. Pour comprendre l'origine des incohérences évoquées, cet article tente de retracer les sources théoriques qui ont alimenté les réflexions autour de cet enjeu, majeur pour le destin des peuples, que sont les langues et la construction de l'État-nation. Dans un premier volet, il rend compte des courants de pensée qui ont porté d'une part la réflexion et les combats pour l'unification nationale au moyen de l'outil linguistique et, d'autre part, les descriptions sociolinguistiques des communautés linguistiques. On verra l'incapacité de la sociolinguistique de tenir des discours cohérents sur « une même communauté linguistique » (cette appellation est entre guillemets en raison des critiques faites contre la notion de *communauté linguistique*) mais sur deux aspects différents des rapports entre langues et sociétés. Il s'agira ensuite de chercher les fondements de ces différents discours. Dans un second volet, on montrera comment l'anthropologie occidentale a grossi les traits de ce qu'elle considère comme étant le caractère hétérogène des populations du Sud, si bien qu'elle a senti la nécessité d'inventer une terminologie spécifique pour rendre compte de l'architecture sociale de certaines communautés humaines. Dans le même temps, s'inspirant de l'expérience et de la vision mono- (monolingue, mono-religieuse, mono-culturelle, etc.) des États européens, elle a produit un discours en porte-à-faux eu égard aux options de certains États-nations du Sud s'agissant de la question des langues et de l'unité nationale. Cette question sera abordée dans le troisième volet de l'article. Pour l'essentiel, on veut montrer qu'il y a une contradiction, évidente aujourd'hui, entre les interprétations de l'architecture sociale dont s'inspire la sociolinguistique pour

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

conceptualiser ce qu'on peut appeler l'extralinguistique et les solutions concrètes qu'elle offre aux communautés humaines du Sud pour gérer la question du fondement linguistique de l'État-nation. Cette contradiction s'explique par l'incapacité de cette discipline d'interroger ses sources théoriques, une précaution pourtant élémentaire pour toute science sociale qui est, par essence, interdisciplinaire et qui, en même temps, veut contribuer à l'avancement des populations du Sud.

Avant d'amorcer la réflexion, il nous paraît utile de faire une précision sur le choix de Maurice et de Madagascar. Disons d'abord, pour être franc envers les lecteurs, qu'il s'agit d'un choix commode car ce sont deux pays que je connais bien. Je suis mauricien et depuis la fin des années 1990, j'effectue des missions scientifiques assez régulières à Madagascar. Au-delà de ces considérations, ce sont deux îles qui ont eu deux histoires totalement différentes. Maurice, île créolophone, a une histoire coloniale totalement différente de celle de Madagascar. En effet, Maurice n'a pas de population autochtone et n'existe qu'à partir de l'arrivée des Français ; Madagascar a, elle, une population autochtone. Par ailleurs, à Madagascar, la langue et la culture coloniales viennent se superposer à des pratiques déjà stabilisées alors que la diglossie coloniale des îles créolophones est plus complexe.¹ La mise en parallèle de ces deux communautés humaines montre que le discours sociolinguistique, inspiré de l'anthropologie, se fonde moins sur les spécificités de l'histoire et de l'architecture des sociétés observées que sur les outils théoriques qui sont étroitement liés à une vision idéologique transmise par le monde occidental.

Les discours sociolinguistiques

Dans cette première partie, il s'agira d'abord de montrer les arguments majeurs avancés pour soutenir la cause de l'unité nationale, dans un second temps, d'effectuer une analyse critique des descriptions des situations linguistiques dans les deux pays. On verra que le discours

¹ Pour une comparaison plus approfondie de ces deux sociétés, voir par exemple, Tirvassen, <http://takamtikou.bnf.fr/dossiers/dossier-2012-langues-et-livres-pour-la-jeunesse> / quelques-rep-res-sur-les-enjeux-sociolingu.

nationaliste se fonde sur une vision idéaliste construite autour du monolinguisme. La visée plus descriptive renvoie à une société hétérogène organisée, au plan linguistique, autour du multilinguisme.

Les discours nationalistes

À Maurice, dans le sillage de l'accession de l'île à la souveraineté nationale, les linguistes et les militants de l'unité nationale, se fondant sur la théorisation des rapports entre langues et unité nationale, ont préconisé le créole comme langue nationale dans les années 1970. On considérait, en effet, que c'était le symbole qui pouvait donner un contenu sémantique à une opération politique puisque l'indépendance n'était que la conséquence d'une unique décision politique. Les militants vont d'ailleurs imaginer un slogan (« *enn sel lepep enn sel nasyon* » : un seul peuple, une seule nation) pour donner une vision unitariste du pays afin de faire émerger une nation mauricienne. La revendication du créole comme langue nationale à Maurice est issue d'une théorisation des rapports entre langues et État-nation, ainsi qu'on le verra dans le troisième volet.

On retrouve le même phénomène à Madagascar. Le discours dominant, issu du mouvement nationaliste qui prend naissance dans le sillage de la revendication de la souveraineté nationale, pose la langue malgache comme l'outil incontournable de la construction de l'unité nationale. Retraçant l'histoire de la malgachisation (il s'agit, grosso modo, de la décision prise à la fin des années 1970 et qui vise à remplacer le français par le malgache dans toutes les institutions officielles, en particulier dans l'éducation) telle qu'elle est perçue par de nombreux intellectuels malgaches, J.-F. Ranaivoson l'inscrit dans le mouvement intellectuel des années 1930 connu sous le nom *Mitady ny very* (à la recherche de ce qui était perdu) et cite, à cet effet, Riffard :

Un mouvement s'organise bientôt autour de ce manifeste, mouvement qui sera par la suite tout simplement appelé du titre de l'article : *Mitady ny very*. Il entend préserver le patrimoine culturel national (*vakodrazana malagasy*), tout en l'enrichissant des expériences étrangères. Sa conception va privilégier la prépondérance de la langue nationale, par

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

la mise en place de concours de *kabary*, la diffusion de directives précises concernant la traduction, et d'études sur la langue malgache dans les journaux. (Riffard 2008 cité dans Ranaivoson 2014 : 166)

Ce mouvement diffus sera structuré dans les années 1970 autour de trois axes. Il s'agit d'abord de la lutte contre le néocolonialisme (*fanjanahan-tany amin'ny endriny vaovao*) et l'impérialisme culturel (*fanjanahan-tsaina*), ensuite, du rejet du système éducatif taxé d'inégalitaire (*sekoly miangatra*), et enfin, du refus de l'accord de coopération signé par le gouvernement de l'époque avec le gouvernement français, accord au nom particulièrement évocateur : *dinam-panandevozana* (accord d'esclavage).

La mise en parallèle de ces deux contextes montre l'existence d'un même discours inscrit dans une vision idéologique monolingue et porté par la manière dont la sociolinguistique conceptualisait, alors, les liens entre le langage et l'unité nationale.

La visée plus descriptive et analytique de la sociolinguistique

Adoptant un point de vue diamétralement opposé au discours nationaliste, la sociolinguistique plus descriptive et analytique aborde la situation des langues à travers le prisme de la grille ethnique (par exemple, D. de Robillard 1991). Les sociolinguistes qui ont étudié la situation mauricienne affirment que le plurilinguisme mauricien s'organise autour de rapports inégalitaires entre des catégories de langues (langues européennes/langues populaires/langues asiatiques [standardisées]) avec toutefois des rapports (toujours inégalitaires) entre des paires de langues (créole/français, créole/bhojpuri, etc.). Les catégories *langues européennes* et *langues asiatiques* sont d'ailleurs des catégories ethniques/raciales. Par ailleurs, les langues étaient toutes teintées d'une coloration ethnique. Cette lecture commence avec la période coloniale française quand les sociolinguistes établissent une relation forte entre, d'une part, les deux « systèmes » linguistiques qui se côtoient, le créole et le français, et, d'autre part, l'architecture sociale. Le français qui est la langue des Blancs et des gens de couleur trouve donc ses attributs dans le biologique et l'économique alors que

le créole est associé aux esclaves. De la même manière, si certains sociolinguistes ont tendance à considérer l'anglais comme une langue neutre du point de vue des conflits ethniques, il existe aussi un courant de pensée qui associe cette langue à l'émergence d'une bourgeoisie indo-mauricienne. Enfin, la langue créole, initialement celle des groupes défavorisés, a été récupérée par les enjeux ethniques pour devenir la langue du groupe ethnique Créole. Comme on peut le constater, toutes les langues passent à la trappe de la grille ethnique. La sociolinguistique construit des significations à propos du langage en se fondant sur la structure de la communauté mauricienne élaborée par le *Colonial Office* de Londres. C'est ce que l'on montrera dans le deuxième volet de cet article.

Moins prégnante à Madagascar, la description sociolinguistique fait également surgir la conception de l'architecture sociale fondée sur l'existence d'ethnies, voire de races. Cette interprétation de la stratification de la société malgache remonte très loin dans l'histoire quand les sociolinguistes commentent le caractère factice de l'unification de l'île, entreprise par le roi d'Antananarivo, Radama 1^{er}. Bien évidemment, c'est surtout le versant linguistique de cette opération qui est dénoncé car il est associé à la valorisation du merina, devenu malgache standard. Le point de vue de V. Randriamarotsimba est, sur ce point, particulièrement significatif :

Les paramètres historiques du contexte malgache sont à l'origine de divers enjeux politiques et linguistiques. C'était le cas au XIX^{ème} respectivement lors de la pacification et l'unification de l'île, entreprise par le Roi d'Antananarivo, Radama I, sous l'impulsion de son père Andrianampoinimerina, et lors de la colonisation de Madagascar par la France en 1896. Leur versant linguistique correspond à la valorisation respective du merina, devenu malgache standard et par la suite officiel et du français, successivement les deux langues de l'administration et de l'éducation de l'époque. (Randriamarotsimba 2014 : 144)

Poursuivant ses réflexions, l'auteur va très loin dans sa condamnation de cette décision :

Mes travaux en ont souligné les effets dommageables, encore repérables, même à ce jour, sur l'écologie des langues du pays en général et sur le choix des PL et PLE² malgaches en particulier. Nul n'ignore par exemple le paradoxe de la langue malgache dont l'unicité attestée ne parvient pas à réduire les tensions entre le malgache officiel et ses variétés régionales, engendrées par l'hégémonie historique du premier. (*Ibid.*)

Cette analyse est riche en signification. Il existe de nombreux linguistes (Dez 1988, Bouwer 2005) qui postulent que la variation sociolinguistique est structurée à partir de critères ethniques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle certains intellectuels dénoncent de manière virulente la malgachisation de l'île. Par exemple, Ranaivoson signale que Domy Raveloson, un chroniqueur dans un blog, interprétant lui-même une pensée de Guy Willy Razanamasy, ancien maire de la capitale et ancien premier ministre, y voit « une merinisation bancaire ». ³ Si les autres exemples de dénonciation ne mentionnent pas la question des motivations ethniques, la violence des propos mériterait que les Malgaches se penchent sur les motivations de leurs auteurs. Par exemple, Noëline Razanavao, une chercheuse, parle de « génocide culturel ». ⁴ Enfin, dans un langage particulièrement virulent, Domy Raveloson dénonce cet « [a]uthentique génocide intellectuel » et affirme ⁵ :

² PL et PLE : pour cet auteur, PL renvoie aux politiques linguistiques et PLE aux politiques linguistiques dans le système éducatif.

³<http://gasikarasahy.blogvie.com / 2008 / 08 / 29/la-face-cachee-de-la-malgachisation-la-merinisation/>

⁴Dans un article intitulé « La malgachisation : un génocide culturel » <http://cadreeducation.over-blog.com/article-didactique-42928923.html>.

⁵<http://gasikarasahy.blogvie.com/2008/08/05 / malgachisation-a-la-sauce-ravalomanana-un-authentique-genocide-%C2%AB-intellectuelle-%C2%BB/>

Effectivement, l'invocation du terme « malgachisation » fait, déjà, hérissier les poils de tout citoyen malgache sain d'esprit car cette politique a déjà été imposée à la population malgache du temps de la révolution socialiste de 1975 à 1989. Ce qui créa un drame « intellectuel » sans précédent, connu sous le terme de « génération sacrifiée » (*sic*). (Ranaivoson, 2014 : 171)

La sociolinguistique propose deux interprétations diamétralement opposées de deux aspects des rapports entre langues et sociétés dans des recherches conduites sur une même communauté linguistique. La première, articulée autour des conditions linguistiques nécessaires à l'unité nationale, repose sur les vertus du monolinguisme. La seconde est plus intéressante : dans un cas, celui de Maurice, elle rend compte d'une société stratifiée dont les indices sont le multilinguisme pratiqué dans la vie quotidienne ou sur le plan plus symbolique. Dans le second cas, on dénonce les opérations d'unification linguistique entreprises au 19^{ème} siècle ! On pourrait raisonnablement penser que toute approche monolingue nierait le droit des différentes composantes à leurs langues, ce qui est d'ailleurs fait de manière explicite par les linguistes et intellectuels malgaches dans un discours viscéral. Ces incohérences appellent une explication à laquelle on se risque dans les parties suivantes en interrogeant les sources théoriques de ces deux discours.

La conceptualisation de l'extralinguistique

Les constats effectués ci-dessus montrent que la conceptualisation de l'extralinguistique implique une vision du social construite dans une autre discipline et qui est importée dans les travaux sociolinguistiques depuis plus d'une trentaine d'années. Ces « éclairages » bénéficient d'une légitimité jamais questionnée. Il est temps d'interroger la théorisation de l'extralinguistique. Il est en effet éthiquement inacceptable de se livrer à une opération de construction de significations avec des outils dont on ne peut situer ni l'origine ni les fondements idéologiques. Autrement, le sociolinguiste ressemblerait à M. Jourdain qui faisait de la poésie sans le savoir. Car il serait naïf de penser que la science a un point de vue « objectif » du social. C'est pourquoi le deuxième volet de l'article interrogera la source théorique

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

des interprétations de l'architecture sociale auxquelles la sociolinguistique a recours.

L'architecture sociale

Maurice : une société « plurielle » ? La sociolinguistique s'est tournée vers l'anthropologie pour rendre compte de l'extralinguistique ou ce que certains désigneront comme l'arrière-plan socio-culturel. En fait, l'anthropologie, dans un rapport tautologique avec la construction de significations, part du postulat que Maurice est une société complexe, structurée par les enjeux autour de l'identité ethnique. La recherche empirique va alors à la quête d'indices pour illustrer le postulat de départ. Ce faisant, elle perpétue le discours issu de l'anthropologie coloniale. En effet, la source de cette approche du social se trouve dans l'outillage théorique issu de la tradition anthropologique associée au *Colonial Research Office* de l'empire britannique. Les fondements de la démarche de cette anthropologie se situent dans le rôle qu'elle attribue à l'appartenance raciale ou ethnique de la population sur le plan identitaire : les activités économiques qui permettent aux hommes et aux femmes de se retrouver, souvent dans l'espace limité que sont les champs, n'avaient, aux yeux des chercheurs, aucune incidence culturelle. Selon les adeptes de cette approche, la cohésion de cette société est exercée, de manière externe, par la classe politique. Cette démarche a été critiquée, à juste titre, par des natifs des communautés de la Caraïbe qui ont vu, là, une manière de figer une société dans ses catégories raciales pour élaborer des politiques sociales qui pouvaient, dans des cas extrêmes, mener à l'apartheid sud-africain. Si cette pensée est affinée et remplacée par la théorie du pluralisme culturel, les fondamentaux restent les mêmes. De façon générale, l'administration britannique offre une vision de la communauté sociale qui s'inscrit dans un paradigme conceptuel qui nie la créolisation et le métissage et qui se fonde uniquement sur le biologique, ou du moins sur une conception discutable du biologique.

Lorsque les recherches sont conduites par des chercheurs autres que ceux du *Colonial Office*, ceux-ci prennent à leur compte la vision de Maurice développée par l'institution de Londres. Par exemple, Arno et Orian (1986), des chercheurs francophones, dans le survol historique

qu'ils réalisent de Maurice, restent dans le paradigme de l'identité raciale et ethnique comme en témoigne la citation qui suit et qui conclut leur étude :

La société mauricienne a su accueillir les changements et sa qualité d'ouverture continue aujourd'hui d'attirer sa vitalité. [...] Souvent les équilibres précaires des sociétés multiraciales ont été mis en bascule par le désir de domination d'un groupe sur les autres, par les aspirations à un pouvoir absolu qui, une fois l'indépendance acquise joue un rôle néfaste. [...] Il serait bon de retenir la part du jeu en ce sens qu'à chaque moment de l'histoire de Maurice, à chaque intervalle, un ordre spécifique a été créé qui réalisait dans l'apparente confusion ou imperfection un équilibre global temporaire et limité. (Arno & Orian 1986 : 160).

Les Mauriciens qui entreprennent des observations sociologiques et anthropologiques reprennent eux aussi la vision idéologique esquissée ci-dessus. Par exemple, dans une étude consacrée à la manière dont les Mauriciens exercent leurs choix politiques, Lau Thi Ken (1991) arrive à la conclusion que ces choix se font à partir de l'identité ethnique et des valeurs ethniques associées aux partis politiques. Il affirme que les variables déterminant le comportement politique (ou les représentations ?) sont nombreuses mais considère que l'appartenance ethnique opère comme le principe structurant des comportements et des représentations politiques des citoyens. Une première lecture de cette recherche peut permettre de croire qu'il s'agit là d'une interprétation relativement « fidèle » des enjeux qui déterminent la vie politique mauricienne. Toutefois, Tirvassen (2014) interroge cette notion d'ethnicité : quels sont les traits sémantiques associés à l'ethnicité ? Ces traits sont-ils les mêmes pour tous les types d'acteurs impliqués dans le jeu électoral ? Qui déclenche le processus de construction de cette catégorie ethnique ? A quelles fins ?

Cette interprétation de l'univers mauricien connaît une rupture significative avec quelques travaux conduits par des anthropologues ces dernières années. On peut penser à celui de Boswell (2006) intitulé *Le French Studies in Southern Africa No. 45 (2015): 131-152*

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

Malaise Créole. Ce phénomène est censé renvoyer aux pathologies d'une « communauté ethnique » qui regroupe les Mauriciens qui ont une ascendance africaine plutôt prononcée, incapables de bénéficier de la mobilité sociale et victimes donc de l'injustice des « groupes dominants ». Les auteurs de ce slogan postulent, plutôt implicitement, que le groupe désigné est homogène et que tous ses membres ont eu un rapport identique avec l'esclavage. Partant du constat empiriquement vérifiable que l'identité des Créoles et leurs réponses aux défis de la vie varient selon leur âge, leur sexe, la classe sociale à laquelle ils appartiennent (ou, peut-on ajouter, à laquelle ils veulent appartenir) et selon leur histoire personnelle, l'anthropologue estime que *le malaise Créole* est une construction sociale visant à créer un groupe homogène pour des gains politiques. Ses enquêtes de terrain l'amènent à constater que les pratiques culturelles des Créoles relèvent de valeurs que l'on peut associer tout autant à l'Asie qu'à l'Europe ou à l'Afrique. Elle montre d'ailleurs les multiples éléments constitutifs de l'identité des Créoles : l'urbanisation, la modernisation et les options identitaires subjectives que l'on se construit en fonction de son sexe et de sa trajectoire socio-économique. On peut également citer Vaughan (1998) qui affirme, à partir d'une description minutieuse du social au 18^{ème} siècle, que toute impression d'une société étanche simplifierait ce social : il constate l'existence d'une mobilité offerte aux esclaves qui avaient la possibilité de participer à la mise en place de l'infrastructure de l'île ; par ailleurs, dans l'occupation de l'espace, il y avait une grande proximité géographique entre les esclaves et les Blancs non seulement en ville mais aussi dans les habitations rurales.

L'ethnicité et la race sont des constructions sociales issues de courants de la sociologie et de l'anthropologie qui ont leurs sources dans des disciplines qui subissent fortement la vision européenne du monde, un monde qui nie la créolisation et le métissage, alors que la sociolinguistique lui attribue un caractère absolu.

Madagascar ou une démarche identique

Le discours anthropologique sur la société malgache présente, au plan théorique, les mêmes traits que celui qui est issu du *Colonial Office*. L'anthropologie pratiquée, elle aussi d'inspiration européenne, pose

l'existence d'une société structurée autour de catégories raciales et ethniques. Raison-Jourde et Randrianja (2002) ont conduit une réflexion critique particulièrement pertinente pour notre argumentation sur la terminologie utilisée dans la littérature savante pour rendre compte de l'architecture de la communauté malgache. Par exemple, elles affirment que le terme *tribu* connaît un usage fréquent à partir de la fin des années 1940 à tel point que les Français dans l'île constituent le dix-neuvième tribu, alors que le recours à ce terme régresse dans les colonies britanniques où il a été remplacé par celui d'ethnie⁶ « afin de ménager les susceptibilités de collègues africains » (Southall 1970 : 47-48 cité dans Raison-Jourde et Randrianja 2002 : 11). À très juste titre, elles affirment que si on prend en compte ses origines helléniques, le terme *ethnie* n'est pas moins péjoratif que celui de *tribu*. Elles continuent en signalant que le terme *ethnie* ainsi que ses dérivés *ethnique* et *ethnicité* sont devenus des mots valises non seulement dans la littérature francophone mais aussi dans celle des Anglophones. Par ailleurs, dans cette même démarche qui consiste à élaborer des catégorisations qui correspondaient à la vision que les Européens avaient de la population de ce pays, la colonisation française emploie le terme de *royaume* pour désigner « les royaumes sakalavo et betsileo ». Enfin, d'autres chercheurs optent pour le terme *côtiers* pour les opposer, dans une vision binaire, aux *merina* qui, eux, seraient des hauts plateaux. Ce compartimentage de la population, tout au moins dans les représentations populaires, a été confirmé par le processus décisionnel des premières décennies suivant l'indépendance : les postes de responsabilité ont été distribués en fonction de quotas ethniques (Cahen 1994 : 143 cité dans Raison-Jourde & Randrianja 2002 : 9).

Les travaux conduits à Maurice et à Madagascar sur ce qu'on peut appeler l'architecture de ces deux communautés montrent que, dans ses tendances dominantes, l'anthropologie pratiquée a confondu la catégorisation des groupes, dénommés ethniques, avec l'homogénéité culturelle qui est censée les caractériser. Cette confusion a pour origine la conception essentialiste de la catégorie ethnique ou de la

⁶ Les termes ethnies, races, etc. relèvent d'une opération de catégorisation sociale : ils n'ont aucun fondement référentiel. C'est en tout cas le point de vue que je défends.

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

catégorisation sociale de manière plus générale. L'ironie c'est qu'au moins une des communautés en question, Maurice, est associée à la créolisation. Or, dans une approche positiviste des phénomènes sociaux à l'étude, les processus dynamiques ont été sacrifiés au profit des produits figés dans le temps et dans l'espace. L'anthropologue suédois Hannerz (1997) affirme que la théorisation du culturel s'est appuyée sur des entités étanches en posant les métissages, les mélanges comme des écarts, un peu comme la variation a été posée en marge de la linguistique. C'est cette anthropologie qui a servi à la conceptualisation du social par la grande majorité de sociolinguistes comme nous l'avons vu dans le premier volet de cet article. L'ouverture vers d'autres disciplines ne peut être faite de manière aveugle : elle doit être problématisée. L'interdisciplinarité appelle des précautions élémentaires que la sociolinguistique n'a pas prises.

La langue nationale et l'État-nation⁷

Dans ce dernier volet, on analysera les sources théoriques des discours nationalistes, à Maurice et à Madagascar, sur les rapports entre langues et unité nationale. Il s'agira, entre autres, de mettre en parallèle ce qu'on peut appeler la théorisation traditionnelle issue de la vision européocentriste et une démarche innovante qui prend en compte les stratégies d'un certain nombre de pays indépendants, dont, justement, l'Ile Maurice.

Si, pendant longtemps, la langue nationale a été considérée comme une « fatalité de l'histoire » (Smolicz & Illuminado 1997), on sait aujourd'hui qu'elle est issue d'une conceptualisation teintée d'une idéologie euro-péo-centriste, dénoncée d'ailleurs depuis une bonne dizaine d'années. Gumperz fait une critique pertinente de la notion de langue nationale. Il soutient que cette notion est une construction politique qui a servi les desseins d'un certain nombre d'États

⁷ On fera une distinction entre l'État, l'entité politique et territoriale et l'État-nation qui renvoie à une communauté fondée sur un partage de certains traits identitaires. Cette définition rapide ne doit pas masquer le déficit de théorisation autour de la notion d'État-nation, signalé d'ailleurs par les sociologues Thomson et Fevre (2001).

occidentaux. Elle s'inscrit dans cette idéologie du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle qui

attentive à l'histoire et à l'identité collective, concevait le genre humain comme une entité divisée en unités nationales ou ethniques particulières, chacune dotée de sa propre tradition et de sa propre culture ainsi que d'un langage ou d'un dialecte ayant une structure grammaticale distincte. (Gumperz 1989 : 135-136)

En fait, pour aller plus loin, on peut dire que la sociolinguistique a théorisé le rapport entre le langage et l'État-nation en donnant une valeur universelle à une manœuvre politique et, surtout, en ne signalant pas le contexte dans lequel émerge cette manœuvre. Elle est fondée sur la notion de frontières politiques et sur la vision culturelle que ces États entretiennent à propos de leurs populations. On peut affirmer qu'il s'agit d'une vision mono : mono-religieuse, mono-langagière, mono-ethnique/raciale, etc.

Dans la littérature sociolinguistique, on attribue la théorisation des rapports entre langage et État-nation à Haugen. Ignorant sa vision européenne du monde, Haugen tient un discours généralisant qui consiste à évaluer toutes les nations à partir de la façon dont les États européens ont approché la question : « Every self-respecting nation has to have a language. Not just a medium of communication, a 'vernacular' or a 'dialect' but a fully developed language. Anything less marks it as underdeveloped » (Haugen 1972 : 103).

Deux décennies plus tard, D. Baggioni (1997), plus sensible à l'histoire des rapports entre langages et unité nationale dans les pays nouvellement indépendants et surtout conscient du caractère politique de la notion de langue nationale, évoque le rôle de ces langues en Europe. Il affirme que pendant la construction des États-nations en Europe, la langue nationale a servi à l'homogénéisation linguistique d'un territoire et, parallèlement, à développer un sentiment de loyauté linguistique par rapport à un symbole puissant. Il précise que les enjeux sont différents dans les pays nouvellement indépendants, où il s'agit, le plus souvent, de se choisir une identité autre que celle imposée par le

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

pouvoir colonial. Toutefois, Baggioni ne conteste pas le caractère inévitable du choix de la langue nationale dans le destin d'une nation. Il reste donc prisonnier d'une conceptualisation du phénomène à partir du choix des Européens.

Une observation de ce qui se passe dans l'océan Indien montre que la théorisation opérée en Europe ignore les choix de communautés linguistiques non-européennes. Si l'on reprend l'essentiel de l'analyse conduite dans Tirvassen (2009) sur le choix de la langue nationale dans l'océan Indien, on peut affirmer que tous les États ne veulent pas nécessairement choisir une seule langue. C'est en tout cas ce que montre le tableau ci-dessous.

	Dispositifs officiels
Comores	Le shikomore désigné langue nationale dans la Constitution de 1992 : article 2 alinéa 3 : « les langues officielles sont le comorien, langue nationale, le français et l'arabe ».
Madagascar	Le malgache officiel désigné langue nationale dans la Constitution de 1998.
Maurice	Aucune mention de la langue nationale dans la Constitution ou dans les discours officiels.
La Réunion	Introduction, en 1992, dans la Constitution de la disposition « Le français est la langue de la République ».
Seychelles	L'anglais, le français et le créole partagent le statut de langue nationale dans la Constitution.

Tableau 1 : Les langues nationales dans les communautés linguistiques de la zone (Tirvassen 2009 : 152).

Une lecture attentive de ce tableau montre qu'il est nécessaire de distinguer les États qui font un choix de ceux qui n'en font pas ; ensuite, certains optent pour une seule langue alors que d'autres en choisissent plusieurs. En effet, quatre États prennent le soin de désigner, de manière explicite, leurs langues nationales. Il s'agit des Comores, de Madagascar et des Seychelles et, d'une certaine façon, de la France, présente dans la zone à travers l'océan Indien. En effet, la

France n'utilise pas de cette appellation mais en présentant le français comme la (seule) langue de la République, elle montre que le lien entre la vie de la nation et la langue française est indissociable.

On peut faire deux remarques à propos des États qui désignent leur langue nationale. Si dans le cas de la France la question du choix ne se pose pas, tel n'est pas le cas dans les autres communautés. Les États comorien et malgache font des choix nets puisqu'ils désignent « les langues du peuple » comme leurs langues nationales. En revanche, les Seychelles ne tranchent pas la question puisqu'elles confondent, sans doute volontairement, la langue officielle et la langue nationale : toutes les langues associées aux divers aspects de la vie de la nation seychelloise sont désignées langues nationales.

Le seul État qui ne désigne pas sa langue nationale est Maurice. L'État mauricien n'a jamais voulu s'incarner dans une seule langue et a toujours eu une politique consistant à favoriser l'identification de l'individu avec son groupe ethnique. Il s'agit d'un État qui veut, d'une certaine manière, fédérer les groupes ethniques. Les slogans que revendique cet État pour se présenter au monde extérieur ne trompent pas : « unité dans la diversité » ; « nation arc-en-ciel ». Un des slogans qui s'inscrivait dans une autre dynamique et qui se donnait pour but de faire émerger une nation mauricienne (« *enn sel lepep enn sel nasion* » = un seul peuple, une seule nation) a non seulement été rejeté par les partis politiques mais aussi a donné lieu à une dénonciation sévère de ses auteurs. Les langues à Maurice participent ainsi au processus de morcellement de la population. À cet égard, on peut souligner que les défenseurs de la communauté ethnique créole considèrent que cette communauté ethnique doit avoir, à l'instar des autres groupes, son propre symbole. Pour les militants de ce groupe, faire assumer le créole par cette communauté ethnique, c'est une manière de créer les conditions pour une valorisation du groupe. Avec la dynamique en cours, Maurice se retrouve sans symbole linguistique pouvant aspirer au rang de langue nationale.

Pour mieux rendre compte des dynamiques sociales à Maurice, on peut évoquer une recherche particulièrement pertinente pour l'argumentation que nous développons. Il s'agit de l'étude d'Eisenlohr (2004) qui porte

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

sur la théorisation du processus de construction de l'identité nationale, dans ce cas d'une identité ethnonationale. Si ce processus s'inscrit dans une chronologie dont les axes sont le passé, le présent et l'avenir, on ne peut, avance-t-il, concevoir l'espace et le temps en dehors du processus de construction de significations auquel se livrent les acteurs sociaux. Il serait en effet simpliste d'inscrire l'histoire d'une population dans un temps homogène, linéaire, qui, du coup, devient une temporalité vide de sens :

Conceiving a community of nationals on their linear march through history is not the only way to relate to the imagined antiquity of such communities; equally important are ritualized moments of communion with the ancestors, suspending the spatiotemporal remove of the present with their imagined national forebears. (Eisenlohr 2004 : 96)

Sur le plan empirique, le chercheur montre comment la gestion des ressources du bilinguisme bhojpuri-hindi sert à produire une communauté ethnique, celle des hindous puisque ces ressources disent le lien entre le « pays d'accueil » de la « diaspora indienne » et leurs ancêtres qui ont quitté la « mère patrie » pour venir s'établir à Maurice. En bref, l'auteur montre comment la langue ethnique pratiquée, le bhojpuri, est purgée de ce qui est perçu comme des impuretés, les emprunts au créole, pour se rapprocher de l'hindi, la langue qui n'est pas parlée par les locuteurs mais qui symbolise cette passerelle qu'ils veulent établir avec la mère patrie fantasmée, l'Inde. Le langage sert à établir une continuité identitaire entre l'espace social dans lequel se trouvent les locuteurs et celui auquel ils veulent se rattacher. De manière plus générale, les langues hindi et bhojpuri, des produits historicisés et qui ont des significations contextuelles, aident à la production d'une identité collective. Pour articuler le point de vue émis par Eisenlohr avec la problématique de cet article, on pourrait signaler une série d'opérations d'aménagement linguistique prise par le gouvernement mauricien et qui a servi à conforter le poids du rôle des langues ethniques dans la vie de la société mauricienne.

Une théorisation mieux réussie des rapports entre langage et État-nation qui prend en compte les stratégies développées par les États confrontés

à la question de la langue nationale dans le sillage de la prise en compte de la diversité est à mettre sur le compte de Tombiah. Reprenant son point de vue, Smolicz et Illuminado affirment que « the myth of a monolingual nation-state (“one country, one language, one people”) is clearly inappropriate for the Philippines » (Smolicz & Illuminado 1997 : 525). Ils reprennent d’ailleurs à leur compte une réflexion plus générale de Tombiah qui soutient qu’on ne peut plus transférer les postulats sur lesquels on a fondé les nations occidentales à des États postcoloniaux multilingues et pluriethniques (*Ibid.*). Ils considèrent, en effet, qu’il serait fallacieux « to impose a historical construction such as a nation-state, achieved on a distinctive soil, on a dependent world, as if its realisation is a necessary stage in universal history » (*Ibid.*).

Conclusion

On peut admettre que la notion de langue nationale ne doit pas disparaître de la terminologie des sociolinguistes. Elle peut servir à analyser le type de communauté humaine que les décideurs veulent mettre en place voire même les fondements des politiques de justice sociale. Simplement, la sociolinguistique ne peut pas opérer à partir de jugements de valeur politiquement et idéologiquement marqués. En effet, hiérarchiser les peuples selon leur capacité à se choisir des langues nationales comme le fait Haugen est éthiquement inacceptable. Par ailleurs, les décisions de politique linguistique constituent une des composantes d’un ensemble complexe d’options qui, par ailleurs, peuvent être contradictoires.⁸

La question de la langue nationale n’est pas seulement un problème politique. Elle peut servir d’indice pour une réflexion critique sur le type de sociolinguistique que nous pratiquons ou que nous voulons pratiquer. Les réflexions conduites sur les sources théoriques qui nourrissent les « descriptions » sociolinguistiques et les postures adoptées sur la question de la langue nationale renvoient à une

⁸ Voir à cet égard la situation à Maurice, où l’État mauricien investit ses ressources dans des projets qui visent à faire éclater la communauté en groupes ethniques (le soutien aux langues ethniques) mais récompense financièrement et symboliquement les athlètes qui font honneur à la nation (Tirvassen 2010).

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

sociolinguistique qui prône le monolinguisme d'État pour des sociétés structurées autour du multilinguisme non seulement dans les pratiques quotidiennes mais aussi dans les choix identitaires. Ces constats illustrent le caractère indiscipliné de cette discipline. Pour éviter ce genre d'incohérences, il est indispensable pour la sociolinguistique de questionner sa vision politique du monde et les fondements épistémologiques à partir desquels elle construit des connaissances qu'elle vulgarise auprès du corps social. C'est une précaution élémentaire pour une discipline qui est, par essence, interdisciplinaire. Elle relève également de l'obligation morale de toute science sociale qui a la prétention de contribuer au bien-être des populations.

Ouvrages cités

- Arno, Tony & Orian, Claude. 1986. *Ile Maurice, une société multiraciale*. Paris : L'Harmattan.
- Blanchet, P. & De Robillard, D. 2003. « Langues, contacts, complexité : perspectives théoriques en sociolinguistique ». *Cahiers de Sociolinguistique*, 8 : 279-308.
- Boswell, Rosana. 2006. *Le Malaise Créole*. New York : Berghahn Books.
- Bouwer, Leoni. 2005. « Towards a sociolinguistic profile of Madagascar: Issues of diversity ». *Language Matters: Studies in the Languages of Africa*, 36 (1): 98-116.
- Chaudenson, Robert & Rakotomalala, Dorothee. 2004. *Situations linguistiques de la francophonie : état des lieux*. Paris : AUF.
- Dez, Jacques. 1988. « La linguistique malgache: Situation actuelle ». *Etudes Océan Indien*, 9 : 81-90.
- Eisenlhor, Patrick. 2004. « Temporalities of Community : Ancestral Language, Pilgrimage and Diasporic Belonging in Mauritius ». *Journal of Linguistic anthropology*, 14 : 81-98.
- Gumperz, John. 1989. *Engager la conversation : introduction à la sociolinguistique interactionnelle*. Paris : Éditions de Minuit.
- Hannerz, Ulf. 1997. « Flows, boundaries and hybrids : keywords in transnational anthropology ». [« Fluxos, fronteiras, híbridos: palavras-chave da antropologia transnacional »]. *Mana*, 3 (1) : 7-39.
- Haugen, Einar. 1972. « Dialect, Language, Nation ». *Sociolinguistics*. London : Penguin Modern Readings. 97-111.
- Raison-Jourde, Françoise & Randrianja, Solofo. 2002. (Dirs.). *La nation malgache au défi de l'ethnicité*. Paris : Karthala.

- Ranaivoson, Jeannot Fils. 2014. « La situation actuelle de la malgachisation ». In : V. Ranaivo et D. Tiana Razafindratsimba (Dirs.). *Enseigner et apprendre les langues à Madagascar : quelles entrées dans le XXIème siècle*. Antananarivo : Université d'Antananarivo. 163-184.
- Randriamarotsimba, Vololona. 2014. « La nécessité de prendre en compte la notion de contexte dans l'éducation malgache : enjeux et perspectives ». In : V. Ranaivo et D. Tiana Razafindratsimba (Dirs.). *Enseigner et apprendre les langues à Madagascar : quelles entrées dans le XXIème siècle*. Antananarivo : Université d'Antananarivo. 129-162.
- Robillard, Didier de. 2008. « Réflexivité, herméneutique. Vers un paradigme de recherche ? ». *Cahiers de sociolinguistique*, 14. Paris : Presses universitaires de France.
- , 2007. « La linguistique autrement : altérité, expérientiation, réflexivité, constructivisme, multiversalité : en attendant que le Titanic ne coule pas ». http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/IMG/pdf/robillard_CAS_no1.pdf.
- , 2005. « Quand les langues font le mur ; lorsque les murs font peut-être les langues : *mobilis in mobile*, ou la linguistique de Nemo ». *Revue de l'Université de Moncton*, 36 (1): 129-156.
- , 1991. « Développement, langue, identité ethnolinguistique : le cas de l'île Maurice ». *Langues, Économie et développement*, Tome 2. Paris : IECF/Didier Érudition. 123-181.
- Smolicz, Jerzy & Illuminado, Nical. 1997. « Exporting the European Idea of a National Language : Some Educational Implications of The Use of English and Indigenous Languages in the Philippines ». *Revue Internationale de l'Éducation*, 5-6. (43) : 507-526.
- Thompson, Andrew et Fevre, Ralph. 2001. « The national question: sociological reflections on nation and nationalism ». *Nations and Nationalism*, 7 (3): 297-315.
- Tirvassen, Rada. 2015 (à paraître). « Langages et ville ou les difficultés du dialogue interdisciplinaire ». *Le français en Afrique*, 30.
- , 2014. *Plurilinguismes, créolisation et dynamiques sociales : conduire des recherches en contexte plurilingue mauricien*. Paris : L'Harmattan.
- , 2012. « Quelques repères sur les enjeux sociolinguistiques des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien ». <http://www.takamtikou.fr/dossiers/dossier-2012-langues-et-livres-pour-la-jeunesse/quelques-rep-res-sur-les-enjeux-sociolinguistiques>
- , 2009. *École et langues maternelles dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien*. Paris : L'Harmattan.

Langues et États-nations dans les pays du Sud...

- , 2010. « Pourrait-on faire sans la langue et ses frontières ? Etude de la gestion des ressources langagières à l'île Maurice ». In : I. Pierozak, T. Bulot & P. Blanchet (Dir.). *Des questionnements assumés, des réponses plurielles et de nouveaux enjeux. Cahiers de sociolinguistique 15*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 55-75.
- Vaughan, Megan. 1998. « Slavery and Colonial Identity in Eighteenth-Century Mauritius ». *Transactions of the Royal Historical Society*, 8 : 189-214.